

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

- COMPTE RENDU

FINANCES

2016-03-028-PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MARIE LE TENSORER

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école MARIE LE TENSORER doivent verser une participation pour les charges de fonctionnement de l'école.

En 2015, elle était de 1 000 € par élève pour les élèves de l'école maternelle et de 435 € par élève pour les élèves de l'école élémentaire.

Le bilan financier de l'exercice 2015 constaté au compte administratif est le suivant :

- ✓ Maternelle : 84 530,14 € pour **54 élèves**, soit **1 565,37 €/élève** (1 312,64 en 2014)
- ✓ Elémentaire : 56 586,87 € pour **121 élèves**, soit **467,66 €/élève** (468,84 en 2014)

12 élèves de communes extérieures fréquentent l'école maternelle

25 élèves de communes extérieures fréquentent l'école élémentaire

PROPOSITION :

Tenant compte que les coûts sont nettement supérieurs aux moyennes départementales, il est proposé par la commission des finances de solliciter les communes à hauteur :

- ✓ Elèves fréquentant l'école maternelle : 1020 €
- ✓ Elèves fréquentant l'école élémentaire : 435 €

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-029 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Dans le cadre de la convention signée avec l'OGEC de l'école NOTRE DAME en 2009, il y a lieu de fixer le montant de la participation de la ville au fonctionnement de l'école au titre de l'exercice 2016.

Cette participation est basée d'une part sur le coût de fonctionnement de l'école publique Marie Le TENSORER constaté en 2015 et d'autre part sur le nombre d'élèves de Louvigné-du-Désert fréquentant l'école Notre Dame à la rentrée de septembre 2015.

Le coût de fonctionnement de l'école MARIE LE TENSORER a été pour l'année 2015 de 141 117 € pour 175 élèves enregistrés à la rentrée de septembre 2015, soit un coût moyen de 806,38 €.

A la rentrée de septembre 2015, le nombre d'élèves de Louvigné-du-Désert inscrits à l'école NOTRE DAME était de : 175.

PROPOSITION :

Il est proposé de verser à l'OGEC au titre de l'année 2016 la somme de :
806,38 x 175 = **141 117 €**, conformément aux termes de la convention.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-030 - ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Le 17 octobre 2012, considérant l'état de dégradation avancé des immeubles n^{os} 8 et 10 rue Lariboisière, Monsieur le Maire a pris un arrêté de péril imminent enjoignant aux propriétaires de procéder à la remise en état des biens. Constatant la carence de ces derniers, des travaux provisoires de mise en sécurité ont dû être réalisés d'office par la commune en 2013. Afin de recouvrer les frais avancés, deux titres de recettes ont alors été émis à l'encontre des propriétaires des deux parties de l'immeuble.

Aujourd'hui, plusieurs procédures juridiques sont en cours gelant la situation et contribuant à la dégradation de l'immeuble.

Fin 2015, en l'absence d'issue dans un délai acceptable, une rencontre a été organisée avec les différentes parties afin de dégager un accord permettant le règlement rapide du litige et limitant les coûts pour la commune.

Ainsi, un protocole d'accord est en cours d'élaboration et de validation. Il s'agit d'un engagement réciproque entre les signataires prévoyant :

- L'annulation par le Conseil Municipal du titre de recette émit envers la famille Lambert pour les travaux réalisés sur le n°8 de l'immeuble.
- Cette annulation permettrait la transaction entre la famille Lambert et l'acquéreur de l'immeuble. Il convient de préciser que si l'un des termes du protocole d'accord n'est pas respecté, celui-ci deviendrait caduc. Auquel cas, le titre de recette sera maintenu à l'encontre de la famille Lambert.

Il est souhaitable que cet accord puisse être mené à son terme. En effet, le rachat de cet immeuble permettra de réhabiliter ce qui apparaît aujourd'hui comme une verrue au cœur du bourg, sans engendrer de coût supplémentaire pour la collectivité. Menée à bien, cette action sera un élément fort au sein du projet de revitalisation de notre centre-bourg et contribuera positivement à l'image de la commune.

PROPOSITION

La commission finance propose au Conseil Municipal :

- D'annuler le titre de recette n°348, bordereau n°30, rendu exécutoire le 3 juillet 2015, envers la famille Lambert, d'un montant de 44 077,32 €, si toutes les conditions prévues par le protocole d'accord sont respectées.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 24 votes pour, 2 abstentions, et 1 vote contre (Marie-Laure NOEL – pouvoir donné à Madame Monique MOREL).

2016-03-031 - ENCAISSEMENT DE CHEQUE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Suite à un accident de circulation la borne incendie rue de Bretagne a été dégradée. L'assurance de la commune a émis un chèque de 1 671,33 euros en réparation du préjudice.

PROPOSITION

La commission finances propose d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce chèque au nom de la commune.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-032 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (VILLE, JOVENCE, COTEAUX DE LA TOUCHE ET FLORET)

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Après présentation des comptes administratifs par Monsieur GOUPIL adjoint aux finances,
Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

PROPOSITION

Monsieur Jean-Paul GOUPIL propose au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver le compte administratif 2015 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune.
- 2- D'approuver le compte administratif 2015 dressé par le Maire concernant le budget annexe de Jovence.
- 3- D'approuver le compte administratif 2015 dressé par le Maire concernant le lotissement des Coteaux de la Touche.
- 4- D'approuver le compte administratif 2015 dressé par le Maire concernant le lotissement du FLORET.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-033 - COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant que les comptes du Receveur concordent avec ceux de l'Ordonnateur :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-034 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET DE LA VILLE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE**Principes de l'affectation du résultat :**

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture + résultat incluant le report de l'exercice antérieur).

Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001).

Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002).

Si le résultat de fonctionnement est négatif et ne peut couvrir le besoin de financement, il est reporté en fonctionnement (dépenses 002).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

Proposition d'affectation du résultat 2015 :

Après avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT	
Résultat net de la section de fonctionnement 2015	665 990,72
Report 2014	0,00
Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2015	665 990,72

Résultat net de la section d'investissement	-591 208,93
Report 2014	333 690,20
Résultat consolidé de la section d'investissement 2015	-257 518,73

Recettes à recouvrer de l'exercice 2015	941 512,09
Restes à réaliser de l'exercice 2015	1 319 206,29
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2015	-377 694,20

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2015	-257 518,73
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2015	-377 694,20
Soit un déficit de	-635 212,93
Besoin de financement de la section d'investissement	-635 212,93

Proposition d'affectation du résultat 2015 :	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	635 212,93
Reliquat disponible affecté comme suit :	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	30 777,79
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	0,00

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-035 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET DE JOVENCE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE**Principes de l'affectation du résultat :**

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture + résultat incluant le report de l'exercice antérieur).

Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001).

Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002).

Si le résultat de fonctionnement est négatif et ne peut couvrir le besoin de financement, il est reporté en fonctionnement (dépenses 002).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

Proposition d'affectation du résultat 2015 :

Après avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET JOVENCE	
Résultat net de la section de fonctionnement 2015	74 241,38
Report 2014	0,00
Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2015	74 241,38

Résultat net de la section d'investissement 2015	3 735,81
Report 2014	-63 351,68
Résultat consolidé de la section d'investissement 2015	-59 615,87

Recettes à recouvrer de l'exercice 2015	
Restes à réaliser de l'exercice 2015	
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2015	0,00

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2015	-59 615,87
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2015	0,00
Soit un déficit de	-59 615,87
Besoin de financement de la section d'investissement	-59 615,87

Proposition d'affectation du résultat 2015 :	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	59 615,87
Reliquat disponible affecté comme suit :	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	14 625,51

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-036 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE/PROPOSITION

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 29 février 2016, il est proposé, pour l'année 2016, le maintien des taux d'imposition appliqués en 2015, à savoir :

Fiscalité locale				
	Base 2015	Base prev. 2016	Taux 2016	Montant
TH	3464019	3485000	15,65%	545 402,50
TF	2991518	2998000	21,42%	642 171,60
TFNB	275464	278800	41,81%	116 566,28

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-37 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Suite au débat d'orientation budgétaire du 16 février 2015 et après avoir entendu la présentation du budget 2015 par Monsieur GOUPIL adjoint aux finances.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'adopter le budget principal 2016 de la ville tel qu'il a été présenté.
- 2- D'adopter le budget annexe 2016 de Jovence tel qu'il a été présenté.
- 3- D'adopter le budget annexe 2016 du Lotissement des Coteaux de la Touche tel qu'il a été présenté.
- 4- D'adopter le budget annexe 2016 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

URBANISME**2016-03-038 - LA GUINCHERE DAVY - ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL PAR M. ET MME BERNARD**

RAPPORTEUR : R. CHAUVEL

EXPOSE

Par courrier du 1er mars 2016, Mr et Mme BERNARD sollicitent l'acquisition d'une portion de chemin rural qui dessert leur propriété à « La Guinchère Davy ». Cette portion de chemin est située entre les parcelles cadastrées section H n°9, 48 et 47.

Les frais de bornage et de notaire seront supportés par Mr et Mme BERNARD.

Monsieur AUBAULT Loïc, géomètre à Vitry, procédera au bornage.

PROPOSITION

La Commission des Affaires rurales propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la vente par la commune de la portion de chemin rural situé à La Guinchère Davy, au prix de 0,75 € le mètre carré
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique réglementaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à l'étude de Maître EGU-HARDY

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-039 - LA GESBERTAIS - ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL PAR M. ET MME MAILLARD JEAN-LUC

RAPPORTEUR : R. CHAUVEL

EXPOSE

Par courrier du 16 mars 2016, Mr et Mme MAILLARD Jean-Luc sollicitent l'acquisition d'une portion de chemin rural qui dessert leur propriété à « La Gesbertais ». Cette portion de chemin est située entre les parcelles cadastrées section H n°372 ; 377 et 378. Les frais de bornage et de notaire seront supportés par Mr et Mme MAILLARD.

PROPOSITION

La Commission des Affaires rurales propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la vente par la commune de la portion de chemin rural située à La Gesbertais, au prix de 0,75 € le mètre carré
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique réglementaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à l'étude de Maître EGU-HARDY

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-040 - MODERNISATION DE LA RD 15 - CESSION DE TERRAIN

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La modernisation de la RD 15 nécessite des emprises sur des parcelles communales. Il s'agit d'une partie de la parcelle F 741, ainsi que des emprises sur trois chemins d'exploitations (ZB n°s 16, 33, 72, 73).

L'indemnité globale liée à cette transaction a été calculée par France Domaine et s'élève à 513,66 €.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la cession de terrains,
- D'accepter l'indemnité correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TRAVAUX**2016-03-041 - EFFACEMENT DES RESEAUX DES IMPASSES DE BONNE FONTAINE ET EUGENE FAYAU – ETUDES DETAILLEES****RAPPORTEUR** : R. LEBANSAIS**EXPOSE**

Le Syndicat Départemental d'Électricité d'Ille et Vilaine a transmis les études détaillées et les tableaux de financement pour l'effacement des réseaux des impasses de Bonne Fontaine et Eugène Fayau. Un montant de 22 680 euros resterait à la charge de la commune de Louvigné-du-Désert.

Afin de simplifier les démarches et de mieux coordonner le déroulement de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que le génie civil des réseaux de télécommunication seront assurés par le SDE 35.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Demander la réalisation des travaux indiqués aussitôt que le dossier aura été retenu,
- Inscrire les crédits correspondant au budget communal,
- Verser la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- Signer tous les documents nécessaires (convention de mandat, tableaux financiers et tous autres documents afférents à cette affaire).

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE**2016-03-042 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE****RAPPORTEUR** : R. LEBANSAIS**EXPOSE**

La Commune est engagée dans une politique d'utilisation zéro des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Malgré tout, la voirie et notamment les bords de chaussée doivent être entretenus (herbes, mousse ...). Pour ce faire la Commune souhaite investir dans une balayeuse capable d'effectuer ce travail plus facilement et plus régulièrement grâce au balai de désherbage.

Son prix s'élève à 45 100 € HT soit 54 120 € TTC. L'Agence de l'Eau Seine Normandie peut subventionner ce type de matériel à hauteur de 25 %.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'achat de ce matériel,
- De solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-03-043 - ORGANISATION D'UN CAMP PASSERELLE A MEZIERES-SUR-COUESNON**RAPPORTEUR : M. MOREL****EXPOSE**

L'association « Maison du Canton », en partenariat avec les accueils de loisirs de Louvigné-du-Désert, de la Bazouge-du-Désert, et de Saint-Georges-de-Reintembault organise en juillet un camp « passerelle » à Mézières-Sur-Couesnon auquel participeront plusieurs enfants de chaque structure.

Afin de favoriser la réussite de ce projet, permettant un rapprochement des structures, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant de la participation financière.

L'association « Maison du Canton », en partenariat avec les accueils de loisirs de Louvigné-du-Désert et de la Bazouge-du-Désert, organise en juillet un camp « passerelle » de 4 jours à MEZIERES-SUR-COUESNON auquel participeront 8 enfants de chaque structure. Le coût total du séjour **est de 4 479,00 €**

La participation de la Commune de Louvigné-du-Désert s'élève à **450,00€**

Comme l'année précédente, les Communes factureront aux familles le coût du séjour. La part famille sera ensuite reversée à la Maison du Canton.

PROPOSITION :**Financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Transport	650,00 €	Participation des familles	1 743,75 €
Logement	702,00 €	Participation / Communes (trois Communes)	1 350,00 € Soit 450,00 € par Commune
Activités	1 792,00 €	Participation Maison du Canton	385,25 €
Adhésion	35,00 €	Subvention CAF	1 000,00 €
Alimentation	1 300,00 €		
Total	4 479,00 €	Total	4 479,00 €

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rappelle le calendrier des prochaines réunions :

- Les prochaines Commissions des Finances auront lieu les mardis 3 mai, 7 juin et 5 juillet (sous réserve), à 20h30 ;
- Les prochains Conseils Municipaux se tiendront les lundis 9 mai, 13 juin et 11 juillet (sous réserve), à 20h30.

Seront rajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 mai :

- Un point sur l'avancement du projet revitalisation du centre bourg (AMI),
- Une présentation des projets européens « Go Trade » et Encouraging Entreprise ».

- Monsieur le Maire présente le bilan de la revue de projets « revitalisation du centre bourg » organisée le 21 mars dernier en présence de Monsieur le Sous-Préfet et des services de l'Etat.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux en cours concernant le projet de la future agglomération de Fougères. Il précise que, suite au résultat de la Commission départementale de Coopération intercommunale (CDCI) du 29 mars, le Préfet prendra dans les jours à venir un arrêté définissant le schéma de coopération intercommunal.

- Monsieur TABUREL dénonce l'incivilité de certains usagers qui déposent leurs ordures ménagères à cotés des conteneurs poubelles. Monsieur le Maire déplore cet état de fait mais précise qu'il est difficile de lutter efficacement contre ce problème. Malgré tout, un rappel au civisme sera publié dans le prochain Inforoc afin de sensibiliser les habitants.

- Dans le cadre de la prochaine commission urbanisme du 14 avril, Madame LEE invite les élus à réfléchir à la future dénomination de l'impasse située à proximité de la rue Dauphin Brouard.

- Monsieur LEBANSAIS invite les membres de la commission travaux à venir assister, le jeudi 21 avril à 18h00, à une démonstration de l'aérateur à couteaux au stade Jean PATIN. Elle sera suivie à 19h00 d'une visite de la nouvelle salle de danse musculation yoga.

- Madame LESERVOISIER s'interroge sur l'organisation et le mode de fonctionnement de la future salle de musculation. Elle souhaiterait notamment que les élus volontaires du Conseil Municipal puissent être associés aux réflexions en cours.

Plusieurs conseillers demandent qu'un mode de fonctionnement clair soit défini avant l'été afin de permettre le bon déroulement des inscriptions pour la rentrée de septembre. Monsieur OGER propose la création d'un groupe de travail, éventuellement dans le cadre de la commission des sports, en lien avec l'animateur sportif de Louvigné Communauté, pour proposer un projet d'organisation.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. BOULIERE Daniel ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme JOURDAN Christelle ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. GUERIN Jérôme ; M. MOREL Sylvain ; M. GUERIN Romuald ; Mme LAMBERT Céline.

Ou représentés : M. VEZIE François ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme ROINET Céline ; Mme NOEL Marie-Laure ; Mme FOUILLARD Stéphanie.

Le secrétaire

Le Maire

N. TABUREL

JP. OGER